

Délibération N° 2017-58

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 7 juillet 2017,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 28 avril 2017

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 28 avril 2017.

La présente délibération est approuvée à la majorité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 16
Présents et représentés : 21
Dont :
Pour : 20
Abstention : 1

Fait à Lyon, le 10 juillet 2017

La Présidente de l'Université Lyon 2
Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services
Nathalie DOMPNIER Vincent FABRE



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.